

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

30/07/2013

Dossier complet le

31/07/2013

N° d'enregistrement

F094 13 P0244

1. Intitulé du projet

Construction d'un parc de stationnement en ouvrage sur le parking tramway Mosson lignes 1 et 3

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Transports de l'Agglomération de Montpellier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Luc Frizot, Directeur Général

RCS / SIRET 31487181500051

Forme juridique SAEML, Société d'économie mixte Locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
8 - Transports guidés de personnes	Modification du parking Mosson de la troisième ligne de tramway de l'agglomération de Montpellier.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un parc de stationnement en ouvrage sur le parking tramway Mosson lignes 1 et 3 afin de porter la capacité à 1200 véhicules.

4.2 Objectifs du projet

l'augmentation de la capacité du parking permettra :

- d'améliorer la capacité d'accueil du site lors des événements sportifs (stade Mosson)
- de répondre à l'évolution des pratiques en terme de transports entre zones péri-urbaines et urbaines (transport mixte véhicules / transports en commun)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux consistent à réaliser, sur le parking existant, un parking en ouvrage de 3 niveaux sur rdc, la réhabilitation des locaux existants ainsi que la création de nouveaux locaux commerciaux. Les espaces verts existants seront conservés et les arbres existants sous le parking crée seront déposés et transplantés, si possible, dans les nouvelles aires créées. Les nouveaux espaces verts seront aménagés au droit des puits de lumière et à l'entrée du site pour la réalisation de l'ourlet boisé.

Les travaux seront réalisés en une phase sur une période de 14 mois. Durant cette période, le parking ne sera pas utilisé. Le parking du marché aux puces de la Mairie de Montpellier sera mis à disposition des utilisateurs durant les travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ouvrage d'une capacité de 1200 places permettra de répondre aux pics de besoin en stationnement lors des événements sportifs organisés chaque semaine au stade de la Mosson afin de limiter le stationnement sauvage et améliorer la sécurité.

Ce projet permet également de répondre à l'évolution des pratiques, dans un contexte d'agglomération croissante.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de Construire.

Dans le cadre de la L3 du tramway, qui a permis également l'extension de la L1, le projet avait été soumis à étude d'impact, et un dossier d'enquête préalable à la DUP avait été soumis à enquête, avec une DUP prononcée le 18 juin 2007.

Un dossier loi sur l'eau avait été instruit et l'arrêté loi eau avait été donné le 6 mars 2008, autorisant les travaux sur l'ensemble du tracé de la L3, y compris le Pôle d'échange Mosson.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise au sol de l'opération: 18 360 m2 incluant la zone de chantier	
Surface totale de plancher créés en plus du rdc : environ 24 200 m2	
Largeur du bâtiment créé: 55m	
Longueur du bâtiment créé: 161m	
Hauteur totale du bâtiment créé: au niveau du quai tramway:	12,20m
au point bas (angle nord-ouest):	15,50m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de la Liberté
MONTPELLIER

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 36 ' 59 " _ _ Lat. 3 ° 49 ' 8 " _ _

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " _ _ Lat. ° ' " _ _

Point d'arrivée : Long. ° ' " _ _ Lat. ° ' " _ _

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? DUP obtenue le 18 juin 2007

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage des sols actuel est le stationnement de véhicules (427 places).

Il y a également un bassin de rétention paysagé intégré et une zone dédiée aux locaux tertiaires (local exploitant, vélo parc, guérite gardien, sanitaires) et locaux techniques.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Montpellier du 02/03/2006

Zone 3U1-2, sur un emplacement réservé R43 appartenant à l'agglomération pour le parking d'échange tramway.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Pour info: La ZNIEFF la plus proche est hors de la zone d'implantation envisagée (Ripisylve de la Mosson, ZNIEFF de type 2)
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Pour info: Les PPB de l'Agglo, du Conseil Général de l'Hérault et de l'Etat ne mentionnent pas d'impact sur le bruit sur ce secteur.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La Ville de Montpellier est couverte par un PPRI, approuvé le 13/01/2004
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	Conformément au dossier loi sur l'eau dont l'arrêté loi eau fut donné le 6 mars 2008, autorisant les travaux sur l'ensemble du tracé de la L3, y compris le Pôle d'échange Mosson. Aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine n'interfère avec le Pôle d'échange.
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Champ de visibilité du Domaine Bonnier de la Mosson classé aux monuments historiques
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact:

- le bâtiment s'inscrit sur un parking existant sans dégradation de la situation actuelle
 - une étude d'impact a déjà été réalisée pour l'ensemble de la troisième ligne de tramway intégrant la création d'un parking
 - l'impact du parking est avant tout architectural et urbain et fera l'objet d'un permis de construire
- Le chantier sera réalisé dans les meilleures conditions, avec une tenue de chantier très correcte, une sensibilisation des entreprises au tri des déchets et à la sécurité pendant les travaux.

